BP Responsable d'Entreprise Hippique

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bpreh.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BREVET PROFESSIONNEL

RESPONSABLE D'ENTREPRISE HIPPIQUE

ÉDITION 2026

ÉPREUVE E3 : GESTION ADMINISTRATIVE, COMPTABLE ET TRÉSORERIE

Coefficient : 2 Durée : 2 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
Partie 1 : Analyse juridique d'une rupture de négociations (7 points)	Dossier Questionnement
Partie 2 : Diagnostic managérial et choix stratégiques (7 points)	Dossier Questionnement
Partie 3 : Analyse financière et aide à la décision (6 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : SCEA ÉCURIE DES TROIS CHÊNES, SECTEUR DE SAUMUR, MAINE-ET-LOIRE

Vous êtes chargé(e) du suivi administratif et de gestion de la SCEA Écurie des Trois Chênes, entreprise hippique située dans le secteur de Saumur. Cette société emploie quatre salariés et propose la pension de chevaux, le travail des chevaux et des prestations d'enseignement. Elle accueille 24 chevaux en pension pour une capacité de 26 places et se positionne sur une offre de proximité comprenant des sorties au paddock et un suivi individualisé.

La gérante étudie un projet d'amélioration des installations et doit également examiner un différend lié à des négociations avec un fournisseur de fourrage. Elle vous demande d'analyser la situation juridique, d'établir un diagnostic stratégique et d'exploiter les données financières fournies dans le dossier technique.

Les trois parties sont indépendantes. Les réponses doivent être justifiées à partir des documents du dossier technique. Toute hypothèse retenue doit être explicitée. Les montants sont exprimés en euros hors taxes, sauf indication contraire.

Partie 1 : Analyse juridique d'une rupture de négociations (7 points)

Qualification des faits et résolution d'une situation précontractuelle selon le syllogisme juridique

La SCEA a négocié avec la société Fourrages du Val un contrat annuel de livraison de foin. Après plusieurs échanges, la gérante a transmis une estimation de ses besoins et demandé au fournisseur de réserver un volume de 40 tonnes. Aucun contrat n'a été signé. Le fournisseur a ensuite interrompu les négociations et a choisi un autre client. La SCEA réclame le remboursement de 1 800 euros engagés pour des analyses et l'organisation logistique, ainsi que l'indemnisation de la marge qu'elle espérait réaliser grâce à des prestations supplémentaires rendues possibles par le contrat.

À l'aide des DT 1 et DT 2, traitez la situation en distinguant les frais éventuellement indemnisables des gains espérés du contrat non conclu.

1.1 (1,5 point) Qualifiez juridiquement les faits et les parties. Formulez le problème de droit auquel la gérante doit répondre.

1.2 (2,5 points) Présentez la règle de droit applicable en vous appuyant sur les dispositions du DT 1 et l'arrêt reproduit au DT 2. Votre réponse doit préciser le principe de liberté de rupture des négociations, l'exigence de bonne foi et l'étendue de la réparation possible.

1.3 (3 points) Appliquez la règle à la situation de la SCEA et concluez de manière motivée sur ses demandes de remboursement des 1 800 euros et d'indemnisation des gains espérés. Identifiez les éléments de fait qui devraient être établis pour apprécier l'existence d'une faute dans la rupture.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Partie 2 : Diagnostic managérial et choix stratégiques (7 points)

Analyse de l'environnement, diagnostic interne et externe, préconisations

La gérante envisage d'améliorer les aires de sortie au paddock et d'adapter son offre de pension. Elle souhaite consolider la fidélisation des clients tout en maîtrisant les charges de l'entreprise. Pour réaliser votre diagnostic, utilisez les informations de contexte et les éléments du DT 3. Distinguez les faits fournis de vos propositions.

2.1 (2 points) Réalisez une analyse PESTEL de l'environnement de la SCEA. Présentez au moins un élément pertinent pour chacune des dimensions politique, économique, socioculturelle, technologique, environnementale et légale, en vous appuyant sur les informations disponibles. Si une dimension ne peut pas être documentée directement, indiquez une vigilance à exercer plutôt que d'inventer une donnée.

2.2 (2,5 points) Établissez un diagnostic SWOT en faisant apparaître au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Chaque élément doit être relié à la situation de l'entreprise ou aux données du DT 3.

2.3 (2,5 points) Analysez les choix de la gérante concernant l'amélioration des paddocks et l'évolution de l'offre. Formulez deux préconisations hiérarchisées. Pour chacune, indiquez l'objectif poursuivi, un avantage attendu, un risque ou une contrainte et un indicateur de suivi adapté.

Partie 3 : Analyse financière et aide à la décision (6 points)

Calcul de la marge sur coûts variables, du seuil de rentabilité et évaluation d'un projet

Les données comptables simplifiées et les hypothèses de projet figurent au DT 3. Pour les calculs, arrondissez les montants à l'euro le plus proche et les taux à un chiffre après la virgule. Présentez les formules utilisées et les étapes de calcul.

3.1 (1,5 point) À partir des données 2025, calculez la marge sur coûts variables, le taux de marge sur coûts variables et le résultat d'exploitation simplifié. Vérifiez la cohérence du résultat avec le tableau du DT 3.

3.2 (2 points) Calculez le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires et la marge de sécurité en valeur et en pourcentage du chiffre d'affaires 2025. Interprétez brièvement les résultats pour la gestion de la SCEA.

3.3 (2,5 points) Évaluez l'incidence annuelle du projet selon l'hypothèse du DT 3 : hausse de chiffre d'affaires de 18 000 euros et hausse de charges fixes de 12 000 euros. Calculez le résultat d'exploitation prévisionnel simplifié et comparez-le au résultat 2025. Concluez sur l'intérêt financier du projet au regard de ces seules données et indiquez une information complémentaire à recueillir avant toute décision définitive.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : EXTRAITS DU CODE CIVIL RELATIFS AUX NÉGOCIATIONS ET AUX CONTRATS

Article 1103 du Code civil : « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »

Article 1104 du Code civil : « Les contrats doivent être négociés, formés et exécutés de bonne foi. Cette disposition est d'ordre public. »

Article 1112 du Code civil : « L'initiative, le déroulement et la rupture des négociations précontractuelles sont libres. Ils doivent impérativement satisfaire aux exigences de la bonne foi. En cas de faute commise dans les négociations, la réparation du préjudice qui en résulte ne peut avoir pour objet de compenser ni la perte des avantages attendus du contrat non conclu, ni la perte de chance d'obtenir ces avantages. »

Ces extraits sont fournis pour les besoins du sujet. La situation exposée concerne des négociations qui n'ont pas abouti à la signature d'un contrat.

DT 2 : COUR DE CASSATION, CHAMBRE COMMERCIALE, 26 NOVEMBRE 2003, POURVOI N° 00-10.243

Visa : article 1382 du Code civil, dans sa rédaction applicable au litige.

Extrait de l'attendu de principe : « Les circonstances constitutives d'une faute commise dans l'exercice du droit de rompre unilatéralement les pourparlers précontractuels ne sont pas la cause du préjudice consistant dans la perte d'une chance de réaliser les gains que permettait d'espérer la conclusion du contrat. »

Portée utile pour le sujet : la rupture des pourparlers peut engager la responsabilité de son auteur si elle est fautive. La réparation du préjudice causé par cette faute ne peut toutefois pas rétablir les avantages attendus du contrat qui n'a pas été conclu. Il convient donc de distinguer les dépenses éventuellement engagées en confiance dans la négociation et les bénéfices espérés de l'opération.

DT 3 : DONNÉES DE GESTION, ÉLÉMENTS D'ENVIRONNEMENT ET HYPOTHÈSES DU PROJET

Situation de l'entreprise : la SCEA Écurie des Trois Chênes emploie quatre salariés. Elle dispose de 26 places de pension, dont 24 sont occupées. Son offre comprend la pension, des sorties au paddock, le travail des chevaux et des prestations d'enseignement. La gérante met en avant la proximité, le suivi individualisé et la qualité des installations.

Éléments d'environnement communiqués par l'entreprise : plusieurs clients interrogés déclarent accorder de l'importance aux sorties quotidiennes et à la qualité de l'accueil. Un fournisseur a annoncé une hausse de 8 % de son tarif de fourrage pour le prochain renouvellement. La gérante indique que les épisodes de fortes pluies compliquent parfois l'utilisation des paddocks. Des outils numériques de réservation et de facturation sont déjà

FormaV - document d'entraînement non officiel

utilisés, mais les relances de paiement sont encore réalisées manuellement. La capacité d'accueil autorisée et le régime juridique applicable aux aménagements doivent être vérifiés avant tout travaux.

Données comptables simplifiées de l'exercice 2025 : les charges variables regroupent principalement les achats de fourrage et de litière ainsi que les dépenses directement liées aux chevaux accueillis. Les charges fixes comprennent notamment les salaires, les assurances, les loyers et les frais généraux. Pour les calculs demandés, assimilez les charges fixes au montant indiqué dans le tableau.

Données comptables simplifiées de l'exercice 2025

Indicateur	Montant
Chiffre d'affaires	240 000
Charges variables	96 000
Charges fixes	126 000
Résultat d'exploitation simplifié	18 000

Données communiquées par la gérante, en euros hors taxes.

Hypothèses annuelles d'évaluation du projet

Élément	Hypothèse
Hausse prévisionnelle du chiffre d'affaires	18 000 euros
Hausse annuelle des charges fixes	12 000 euros
Taux de marge sur coûts variables retenu pour la hausse d'activité	Même taux que celui constaté en 2025
Autres variations de charges ou de produits	Aucune donnée fournie

Hypothèses de travail établies par la gérante. La hausse des charges variables est supposée proportionnelle au chiffre d'affaires.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Grilles d'analyse et calculs à compléter — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les tableaux ci-dessous. Vous pouvez joindre à votre copie tout calcul intermédiaire utile. Pour la partie juridique, respectez les étapes du syllogisme juridique : qualification des faits, problème de droit, règle de droit applicable, solution motivée.

Grille d'analyse de la situation juridique

Étape du raisonnement	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits et des parties	.....
Problème de droit	.....
Règle de droit applicable	.....
Solution motivée de l'espèce	.....

Grille de diagnostic stratégique

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

Tableau des calculs de gestion

Indicateur	Formule ou méthode	Résultat
Marge sur coûts variables	.....	.....
Taux de marge sur coûts variables	.....	.....
Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires	.....	.....
Marge de sécurité en valeur	.....	.....
Marge de sécurité en pourcentage	.....	.....
Résultat prévisionnel après projet	.....	.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.